

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 12 septembre 2019

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoir** : Mme Levesque donne pouvoir à M. Poupard.

**Absent excusé** : M. Bodin.

**Absente non excusée** : Mme Chevalier.

### Finances

#### **Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz 2019**

Conformément au Code Général des Collectivités Publiques, le conseil municipal fixe la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par GRDF au taux maximal, soit :

$$0.035 \text{ €} * 4 \text{ 355 mètres} + 100 \text{ €} * 1.24 = 313 \text{ €}$$

**Marché des assurances** – Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour le renouvellement du marché des assurances. Les offres devront parvenir au secrétariat de mairie au plus tard le 18/10/2019 à 12h00.

### Affaires sociales

#### **Enfance**

**ALSH été** – Malgré l'impact de la canicule qui a contraint l'équipe à annuler deux sorties, le bilan des cinq semaines est satisfaisant. Les retours des enfants et des parents sont positifs. Au total, il y a eu, en moyenne, 33 enfants par jour en juillet (dont 13 enfants de l'extérieur) et 13 enfants par jour au mois d'août (dont 2 enfants de l'extérieur). En 2018, la moyenne était de 38 enfants/jour en juillet et 9 enfants/jour en août.

La présence de deux stagiaires BAFA a été appréciée.

Quelques améliorations sont à prévoir au niveau de l'organisation : voir s'il est possible de détacher une personne qui aurait en charge l'intendance (ménage, courses, alimentation, vaisselle, etc.). Il est également demandé d'acheter des jeux de société et des livres.

**Plan mercredi** – La commission souhaite retravailler sur ce projet.

**Ludothèque** – Un accès est possible pour toutes les communes de l'Agglomération. Voir les modalités de déplacement.

**Gestion service enfance** – Il est nécessaire de remettre en place les réunions mensuelles et de réorganiser les horaires de travail pour faire en sorte de diminuer l'amplitude horaire de travail. Une proposition sera faite par le secrétariat et la commission en discutera entre membres.

**BL enfance** – Afin d'optimiser le fonctionnement, il faut prévoir des modifications pour les plages horaires en ce qui concerne l'accueil périscolaire et pour les délais d'inscription.

**Stagiaires** – Les demandes de stage de Tiphaine Body (stage BAFA + stage scolaire), Fiona Briattre et Valentin Michon sont acceptées.

**Cantine** – Laurine Loitière a été recrutée afin de pallier aux différents arrêts travail (cantine et ménage).

**Repas des aînés** – Le repas aura lieu le dimanche 20 octobre.

Un colis sera offert aux personnes qui ne viennent pas pour raison de santé (y compris pour les résidents de Soleine).

## Bâtiments communaux

**Jeux de boules** – Les travaux de réfection de la charpente ont été réalisés et la salle vient d'être remise en service.

**Salle St Jacques** – Les travaux de peinture de la salle 3 sont en cours.

Le devis pour les rideaux avait été validé avec l'entreprise Confort-Habitat début juin. Cependant, l'entreprise ne nous a pas informés de sa cessation d'activité. Un nouveau devis a été établi par l'entreprise Rousse de Chalennes sur Loire et un autre est en attente par l'entreprise Hay d'Argentonay.

**Salle de sport** – La commission devra voir quelle suite il convient de donner à ce projet.

**Maison de l'enfance** – Le portillon entre la maison de l'enfance et l'école a été installé cet été. L'équipe enseignante et l'OGEC remercient la municipalité.

## Voirie – Urbanisme

**Droit de préemption urbain** – Le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble situé 19, rue des chênes.

**Plan de stationnement** – Le conseil municipal valide les devis suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Marquage et stationnement sur l'ensemble de la commune :             | 20 600.48 € HT |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un passage piétons angle rue des chênes/allée aubépine | 3 718.12 € HT  |

Ces deux premiers devis sont acceptés à l'unanimité.

- |   |               |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> Pose de potelets rue Amand Michaud | 3 840.00 € HT |
|---|---------------|

Le résultat du vote est de 5 voix pour et 5 voix contre et 1 abstention. La voix du maire étant prépondérante, le devis est accepté.

**Plan d'eau du Cormier** – Afin de permettre l'aménagement des berges de l'étang, il est nécessaire d'abaisser le niveau d'eau. Voir si les travaux peuvent être réalisés prochainement.

**Voirie** – L'Adc va refaire le chemin du Cureau. La commune aura une somme de 3 604 € HT à sa charge pour la partie intramuros.

**Gestion de l'eau à la parcelle** – Les élus qui ont participé à la visite des lotissements près de Rennes donne leur compte rendu. Il s'agit de lotissements avec une forte densité de construction (20 logements/hectare) et des bâtiments collectifs. Le conseil municipal souhaite voir des projets plus proches géographiquement et par la taille des communes avant de prendre une décision.

**Sentiers de randonnées** – L'entretien des sentiers a commencé cette semaine. Le contact au niveau de l'AdC est M. Leboeuf. Il faut lui transmettre les projets de randonnées assez rapidement afin de lui permettre d'anticiper l'entretien.

## Agglomération du Choletais

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions suivantes :

**Convention de mutualisation 2019** qui permet le remboursement des heures passées par le personnel communal pour l'entretien de la voirie extra-muros, les espaces verts des zones d'activités et de la station d'épuration, l'assainissement.

**Convention de participation aux charges de fonctionnement du centre médico scolaire.** Cette participation est calculée au prorata des effectifs scolaires. Le coût pour la commune des Cerqueux est de 206 €.

**Convention pour la carte unique du réseau des bibliothèques.** La carte unique, permettant l'accès gratuit à l'ensemble des bibliothèques du territoire de l'ADC, est entrée en vigueur au 01/07/2019. Le maire propose d'adopter la convention proposée par l'ADC. L'accès à la bibliothèque des Cerqueux étant déjà gratuit, cela n'occasionne aucun changement.

**Modification statutaire** portant sur la compétence facultative n° 11 en matière d'actions culturelles, à savoir : la création d'un festival de spectacles gratuits dans les communes du territoire et, en parallèle, la restitution de la compétence soutien à la diffusion du spectacle vivant.

**Composition du conseil de communauté** – Accord local pour la composition du conseil de communauté en 2020 avec dérogation afin de permettre, conformément au souhait du conseil communautaire, à chaque commune membre de disposer d'au moins un siège. La commune des Cerqueux disposera d'un siège sur 80 au sein de l'ADC.

**Station d'épuration** – Les bassins 1 et 3 ont été curés cet été. Depuis que les brasseurs ont été remis en route, il y a beaucoup moins d'odeurs.

**Economie** – Le projet d'extension de l'entreprise Brémond est en attente de l'avis de Préfet depuis le mois de mai. Le conseil municipal demande au maire d'être plus ferme auprès de l'AdC pour pouvoir obtenir un rendez-vous rapidement.

**Finances** – Pour 2019, la commune des Cerqueux percevra 2 600 € au titre de la dotation de solidarité communautaire et 3 829 € au titre du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

## Élections municipales

Les élections des conseillers municipaux auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour aura lieu, le cas échéant, le dimanche 22 mars 2020. Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus sont également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires. Les listes doivent être déposées à la Préfecture avant le 27/02/2020.

*Joël Poupard se déclare inquiet pour l'avenir de la commune car beaucoup de membres du conseil municipal ont fait part de leur intention de ne pas solliciter un nouveau mandat. Il demande au maire quelle est sa vision des choses.*

*Daniel Barbier déclare qu'il n'a pas d'échos sur d'éventuelles candidatures et espère qu'il y aura des personnes qui vont se lancer. Les candidats ont jusqu'au 27/02/2020 pour se déclarer auprès de la Préfecture soit par liste, soit individuellement.*

### Prochaines réunions

Conseil Municipal :	Jeudi 3 octobre	20h15
Maire/adjoints	Lundi 30 septembre	20h00
Commission Affaires sociales		
Commission bâtiments	Mercredi 25 septembre	
Commission Voirie		